

CAP 2022 : L'URGENCE DE SE MOBILISER !



Depuis plusieurs mois, la CGT alerte sur le projet gouvernemental CAP 2022. Sous couvert, une nouvelle fois, de moderniser l'état et de développer le numérique pour tous les services publics, le gouvernement vient d'annoncer sa méthode pour liquider la Fonction Publique (Comité interministériel de la transformation publique du 01/02/2018) :

Un véritable plan social est programmé par des vagues de départs volontaires, de la mobilité interne forcée, une très large extension du recours aux contrats. Objectif : supprimer 120 000 fonctionnaires dont 50 000 dans la fonction publique d'État.

Pour que les agents marchent au pas dans cette entreprise de destruction, « *la rémunération doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs* », l'action des représentants des personnels est fragilisée en reprenant le modèle des ordonnances « Travail » en termes de dialogue social.

Quant à l'avenir, tout projet de transformation des administrations « *doit permettre un retour sur investissement d'un euro d'économie pour un euro d'investissement à l'horizon de trois ans* ». Alors que le « tout » numérique pose le problème d'accessibilité pour les populations les plus fragiles, le dogme affiché est bien celui du recul de l'offre de service public !

Et pour la DGFIP en particulier ?

S'il est trop tôt aujourd'hui pour avoir des certitudes, les éléments apportés par le directeur général lors du Comité Technique de Réseau du 30 janvier 2018, sur les réflexions en cours, ne peuvent que faire froid dans le dos. Tous les sujets sont désormais ouverts et toute la DGFIP peut être saccagée :

- ▶ la séparation ordonnateur-comptable serait liquidée ;
- ▶ la gestion des agents pourrait être confiée aux préfetures, court-circuitant directions générales et ministères ;
- ▶ le changement de l'architecture du recouvrement est en réflexion ;
- ▶ une refonte des réseaux de recouvrement de l'État ainsi que leur rapprochement avec les organismes sociaux (URSSAF) est envisagée ;
- ▶ la fin du numéraire est à l'ordre du jour ;
- ▶ l'accueil DGFIP dans les maisons de service au public (organismes regroupant services publics et privés) devrait se développer ;
- ▶ le recours à des agents contractuels devrait être simplifié.

Aucune ligne rouge ne semble exister. C'est en substance le message que le directeur général a souhaité nous faire passer. Il ne peut aujourd'hui donner aucune assurance sur les choix qui seront faits, car ceux-ci seront arbitrés au plus haut niveau de l'État.

On comprend donc que les choses pourront aller très loin.

Le CTR de mardi et les annonces de ce jeudi, par leur cohérence, démontrent que « action publique 2022 » sera d'une ampleur et d'une violence sans précédent pour la fonction publique.

Dans ce contexte, pour la CGT, il n'y a d'autres solutions que la mobilisation : c'est le choix résolu qu'elle fait en allant débattre avec vous des revendications à porter et en vous proposant de vous engager résolument dans l'action, par la grève et les manifestations, avec l'ensemble de la Fonction Publique !